Communauté de communes du Saulnois

Concours photos 2017

À vos objectifs !
La Communauté de Communes du Saulnois organise son 6ème concours photos

CONCOURS PHOTOS 2016
Images du Saulnois

La Communauté de Communes du Saulnois organise son 6ème concours photos pour le plus grand plaisir des amateurs et initiés qui se déploiera autour de 4 thèmes :

- **Faune et flore sauvage du Saulnois**
- **Paysages du Saulnois**
- **Le Saulnois en Fête**
- **Le Saulnois insolite**
-

Le thème :
Il s'agit de mettre en avant les plus belles images du Saulnois : ses richesses naturelles, ses côtés insolites, ses habitants, ses traditions…

Toutes les photos devront impérativement être prises sur le territoire du Saulnois.
Carte des communes en annexe.

Le concours photos est ouvert à tous les passionnés amateurs de photographie. Il est destiné, aux photographes amateurs et aux enfants (- de 12 ans).

A l'issue de la réception de l'ensemble des photographies, elles seront toutes diffusées en ligne et le public votera en ligne pour attribuer les différents prix, selon les trois catégories suivantes :
- Catégorie adultes (adolescents et adultes à partir de 12 ans) ;
- Catégorie enfants (enfants et adolescents de moins de 12 ans) ;
- Catégorie écoles, collèges, lycées et périscolaires

Les photos qui ne respecteront pas le format mentionné à l'article 2 du présent règlement ne pourront être exposées.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Qui peut participer ?

Il est destiné, aux photographes amateurs et aux enfants (- de 12 ans), aux écoles et périscolaires.
Les enfants de moins de 12 ans devront fournir une autorisation parentale ainsi que les photographes de moins de 18 ans s'inscrivant dans la catégorie « adulte ».
Les membres du jury ne peuvent participer.

Article 2 : Comment participer ?

Format des images : Elles seront obligatoirement sous format numérique (format .jpeg ou .jpg) d'une taille minimum de 2400x3600 pixels et d'une résolution d'au moins 300 dpi. Elles seront envoyées sur CD ou en pièce jointe d'un courrier électronique. Les CD ne seront pas renvoyés.

Mention : Les photos devront être nommées de la façon suivante : nom, prénom, nom de la photo, thème et lieu de la photo.jpg
Exemples :
Faune et flore sauvages du Saulnois *pierre_durand_cigogne_fauneflore_tarquimpol.jpg*
Paysages du Saulnois *pierre_durand_coucherdesoleil_paysage_craincourt.jpg*
Le Saulnois en Fête *pierre_durand_tailleurdepierre_fete_bioncourt.jpg*
Le Saulnois Insolite *pierre_durand_arcenciel_insolite_craincourt.jpg*

Nombre de photos présentables : 3 photos pour chaque thème par candidat soit 12 photos maximum.

Pour les écoles et périscolaires : Chaque classe ou groupe d'enfants de périscolaires pourra proposer 10 photos par catégorie.

Bulletin de participation :
Chaque candidat, école ou périscolaire devra transmettre un bulletin d'inscription **par thème**. Si les photos concernent plusieurs thèmes, plusieurs bulletins seront retournés. *En annexe.*

Mode de transmission des photos :

Pour les photos envoyées par mail : adulte, et enfants (-12 ans)
Réception avant le 30 avril 2017 à l'adresse : cecile.chaput@cc-saulnois.fr
audrey.molineris@cc-saulnois.fr

Le texte du message devra faire état des mentions suivantes et contenir en pièce jointe le bulletin de participation :

- *Nom et prénom du candidat*
- *Participe au titre de : adultes ou enfants (-12 ans)*
- *Adresse*
- *Date de naissance*
- *Téléphone*
- *E-mail*

Pour les photos remises sur CD : le CD sera à déposer directement à la Communauté de Communes du Saulnois ou envoyé par courrier - 14 ter place de la Saline à Château-Salins

Article 3 : Calendrier

Réception des photos: 30 avril 2017
Jury de présélection : 15 mai 2017
Vote en ligne du public : jusqu'au 4 juin 2017
Remise des prix : courant juin 2017

Article 4 : Conditions

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.
Le fait même de participer au concours photo implique l'acceptation des conditions du règlement du concours. Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion de ce concours-photos.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur des photographies. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie.
La participation est strictement nominative (limitée à une seule par personne, même nom, même adresse), il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes.
Les frais de participation au concours (par exemple les frais de connexion internet pour les participants qui ne disposent pas d'une connexion illimitée) sont à la charge du participant.

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit.
La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur et le Jury de l'opération.
Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Le résultat des délibérations sera communiqué à l'adresse mail d'envoi des photos.

La responsabilité de l´organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.
L´organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu´il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la mauvaise utilisation ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, ou de non réception des photos liée à un envoi autre que par la procédure de transfert prévue dans le cadre du présent concours. Il en est de même pour le vote du public en ligne.

Article 5 : Droits des photos

Le participant déclare, être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle et incorporelle des photos.
Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.
Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (immeubles, personnes…) des images qu'il propose à la société organisatrice.
En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
Le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Droit à l'image
Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.
Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable. Une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo.
Attention si une personne est identifiable sur la photo, vous devez impérativement nous retourner le formulaire de renonciation au droit à l'image.

Article 6 : Le jury

Le jury se réunira mi- mai 2017 pour sélectionnera 6 photos par catégorie.. Il utilisera plusieurs critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet et respect du thème…

Il sera composé de :
- Membres de la Commission Communication et Réseaux de la Communauté de Communes du Saulnois
- Photographe professionnel

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.
Le jury s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statue souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.
Aucun recours contre les votes ne pourra être admis.

Le public pourra voter en ligne à partir de mi-mai 2017 pour les photos qu'il préfère (parmi les 6 photos par catégorie présélectionnées par le jury) en se rendant dans la galerie du concours. Il pourra voter pour plusieurs catégories mais ne pourra voter plusieurs fois pour la même photo. L'ensemble des votes sera comptabilisé afin de déterminer les photographies gagnantes.

Article 7 : Les prix

- Pour chacun des 4 thèmes
  Adultes:
  1er prix, 130 € en bons d'achats pour du matériel optique
  2ème prix, 70 € en bons d'achats pour du matériel optique

  Enfants :
  1er prix 120 € Goûter anniversaire pour 8 pers
  2ème prix, 50 € Bon d'initiation à des pratiques sportives ou de loisirs

  Prix écoles et périscolaires
  1er prix : une demi-journée (3h) pédagogique animée par un photographe professionnel pour apprendre les techniques de photographie
  2ème prix : 50 € de bon d'achat pour des fournitures, du matériel de bricolage

La collectivité organisatrice se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente en cas de difficultés extérieures pour délivrer ce qui a été annoncé.

Tous les participants seront récompensés. Les gagnants recevront leur prix à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera en juin 2017.
Leur présence est donc obligatoire pour prétendre à recevoir ce prix. Aucun envoi ou échange ne sera admis. Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leurs lots en espèces.

Article 8 : Renseignements et inscriptions

Communauté de Communes du Saulnois
14, ter Place de la Saline
57170 CHATEAU-SALINS
03 87 05 80 76 Cécile Chaput ;
03 87 05 80 75 Audrey Molineris

Article 09 : Aire du concours

Les photos seront exclusivement prises sur des communes de la Communauté de Communes du Saulnois

BULLETIN DE PARTICIPATION
« Individuel »

Communauté de communes du Saulnois

AU CONCOURS PHOTO
Clôture le 30 avril 2017 à 23H59

Thème: cochez la mention choisie et fournissez un bulletin par thème si vous soumettez des photos dans plusieurs catégories :

- ☐ Faune et flore sauvages du Saulnois
- ☐ Paysages du Saulnois
- ☐ Le Saulnois en Fête
- ☐ Le Saulnois Insolite

À joindre à l'envoi de vos photos.
Nom : …… Prénom : ……
Adresse: ……
……
……
Téléphone : …… E-mail : ……
Date de naissance : ……

Pour les personnes mineures, merci au représentant légal de compléter :
Je soussigné (e) ……
Représentant légal de l'enfant……né(e) le……..
L'autorise à participer au concours photo 2017 de la Communauté de Communes du Saulnois

Déclare participer au concours photo 2017 de la Communauté de Communes du Saulnois et être l'auteur des œuvres mentionnées ci-dessous et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

À ……, le ……
Signature :

Photos numériques soumises au concours
(Nom des images : nom, prénom, nom de la photo, thème et lieu de la photo.jpg
Exemple : pierre_durand_moisson_paysage_craincourt.jpg

Nom de la photo ……

Titre : ……

Lieu de la prise de vue : ……Date de la prise de vue……

Nom de la photo ……

Titre : ……

Lieu de la prise de vue : ……Date de la prise de vue……

Nom de la photo ……

Titre : ……

Lieu de la prise de vue : ……Date de la prise de vue……

Renseignements :
03 87 05 80 76 Cécile CHAPUT
03 87 05 80 75 Audrey MOLINERIS

Par voie postale, CD à expédier à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Saulnois 14, ter Place de la Saline 57170 CHATEAU-SALINS	Par e-mail à : cecile.chaput@cc-saulnois.fr audrey.molineris@cc-saulnois.fr « Objet : Concours Photo 2017 »

Communauté de communes du Saulnois

BULLETIN DE PARTICIPATION
« Écoles ou périscolaires
AU CONCOURS PHOTO
Clôture le 30 avril 2017 à 23H59

Thème: cochez la mention choisie et fournissez un bulletin par thème si vous soumettez des photos dans plusieurs catégories :

- ☐ **Faune et flore sauvage du Saulnois**
- ☐ **Paysages du Saulnois**
- ☐ **Le Saulnois en Fête**
- ☐ **Le Saulnois insolite**

À joindre à l'envoi de vos photos.

Nom de l'école/du périscolaire: ……

Nom du responsable : ……

Classe ou groupe : ……

Adresse: ……

……

……

Téléphone : …… E-mail : ……

Déclare participer au concours photo 2017 de la Communauté de Communes du Saulnois et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

À ……, le ……
Signature :

Photos numériques soumises au concours
(Nom des images : nom, prénom, nom de la photo, thème et lieu de la photo.jpg
Exemple : ecolegremecey_moisson_paysage_craincourt.jpg

Nom de la photo ……

Titre : ……

Lieu de la prise de vue : ……Date de la prise de vue……

Nom de la photo ……

Titre : ……

Lieu de la prise de vue : ……Date de la prise de vue……

Nom de la photo ……

Titre : ……

Lieu de la prise de vue : ……Date de la prise de vue……

Possibilité de 10 photos par thème – Imprimer ce bulletin autant que de besoin.
Renseignements :
03 87 05 80 76 Cécile CHAPUT
03 87 05 80 75 Audrey MOLINERIS

Par voie postale, CD à expédier à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Saulnois - 14, ter Place de la Saline 57170 CHATEAU-SALINS	Par e-mail à : cecile.chaput@cc-saulnois.fr audrey.molineris@cc-saulnois.fr « Objet : Concours Photo 2017 »

Formulaire de renonciation au droit à l'image
Concours-photos « Images du Saulnois »

Je soussigné (e) ……. (nom du modèle), accorde à ……. (nom du photographe), ses représentants et toute personne agissant avec la permission du photographe (y compris la Communauté de Communes du Saulnois, la permission irrévocable de publier toutes les photographies ou les images que vous avez prises de moi :
le…….…….. à ……. (date et lieu).

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre du concours-photos 2017 « Images du Saulnois » organisé par la Communauté de Communes du Saulnois.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le photographe ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Nom du modèle : ……..…….
Nom de la photo (reporter le nom du bulletin d'inscription) : ……..…….
Adresse : …….
Code postal
Ville : ……..…….

Le …….. Le ……..
Signature du modèle Signature du photographe

<u>Renonciation par le parent/tuteur d'enfant mineur</u>

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette renonciation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consent à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire.

Nom du parent/tuteur légal : ……

Le …….. Le ……..
Signature du modèle Signature du photographe